

LE LOCLE Le rehaussement des quais de la gare est à l'étude. Délai maximum: 2024.

Un fossé sépare les CFF des attentes des usagers

SYLVIE BALMER

Situation à peine croyable en gare du Locle. Le cliché ci-joint, transmis à la rédaction de «L'Impartial», n'est certes pas très net, mais on y distingue tout de même nettement l'écart de plus d'un mètre qui sépare le quai du train. Le jeune usager doit faire une large enjambée, quelque peu acrobatique, qu'on n' imagine guère exécutée par une personne âgée ou à mobilité réduite. Ne parlons pas des mamans avec poussettes.

Plans déposés

«La photo ne reflète pas une situation normale», nous a assuré hier Frédéric Revaz, porte-parole des CFF. «En temps normal, le train s'arrête moins loin, pour que toutes les portes soient à quai (réd: soit juste avant le décrochement). Dans ce cas précis, probablement suite à une perturbation, la voiture-fourgon n'est pas devant, côté France, mais derrière, côté La Chaux-de-Fonds. Le train aurait donc dû s'arrêter moins loin pour laisser descendre les voyageurs. Nous allons sensibiliser notre personnel à ce sujet afin qu'une erreur de ce genre ne se reproduise plus», a-t-il promis.

En avril dernier, le Conseil communal loclois avait invité la population à signer une pétition «pour la réalisation d'aménagements du nombre de distributeurs de billets à la gare du Locle».

Depuis, la pétition a réuni quelque 1800 signatures. «On en vise 2400, en référence au code postal», précise l'élue Cédric Dupraz. «Elle sera remise aux responsables des CFF lors de l'inauguration de l'ascenseur de la liaison centre-ville-gare, en avril prochain».



Situation dangereuse il y a quelques jours en gare du Locle. Le train s'est arrêté après le décrochement du quai (en bas de l'image), obligeant les usagers loclois à une descente quelque peu acrobatique. SP

La situation a tout de même évolué depuis, en tout cas sur le papier, puisque les CFF, qui avaient assuré qu'une étude était en cours pour rehausser les quais, ont effectivement déposé des plans. «Sont prévues des rampes pour handicapés, l'aménagement d'un sous-voie, le rehaussement des quais etc.», indique Cédric Dupraz.

Le problème se situe au niveau de la planification. «Selon les exi-

gences fédérales, les CFF ont jusqu'en... 2024 pour intervenir. Heureusement, cela a tout de même des chances de se faire plus tôt. Les CFF envisagent de débiter les travaux après ceux de l'aménagement des places de la gare et du Premier Aoiût... Si les moyens financiers le permettent», explique l'élue.

«Nous sommes actuellement en discussion avec l'Office fédéral des Transports pour les questions du fi-

nancement», nous a indiqué Frédéric Revaz.

«La votation sur le Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) aura lieu début février. Ce serait le moment de lancer un signe positif aux régions périphériques... Nous avons bien entendu à cœur de promouvoir la mobilité ferroviaire, mais il faut vraiment que les CFF s'activent», prévient Cédric Dupraz.

ESPAGNE Denis de la Reussille soutient moralement son homologue.

Maire andalou venu au Locle condamné

Le maire révolutionnaire andalou Juan Manuel Sanchez Gordillo, qui avait rendu visite à Denis de la Reussille en février 2010, a été condamné à sept mois de prison en Espagne.

Le grand quotidien ibérique «El País» annonçait la nouvelle le 21 novembre dernier. Depuis, l'information enflamme la planète web alternative. L'article annonçant en français la condamnation du charismatique maire de Marinaleda a été publiée cette semaine sur le site du Parti des travailleurs belge et repris notamment par Mediapart.

Le maire, qui est également élu au Parlement andalou, était venu au Locle à l'instigation de la réalisatrice de la TSR (aujourd'hui RTS), Sofia Pekmez, pour l'émission TTC.

Les deux maires avaient échangé leurs points de vue. Le maire espagnol avait visité la seule ville à majorité communiste de Suisse. Mais il avait compris qu'au-delà de l'étiquette, la vie d'un exécutif suisse, même à ma-

ajorité popiste, n'avait pas grand-chose à voir avec celle d'une mairie révolutionnaire andalouse.

Mondialement connu

Déjà connu à l'époque, le maire Gordillo est aujourd'hui mondialement célèbre. De nombreux médias ont consacré des reportages au système mis en place à Marinaleda, présenté comme une alternative au capitalisme. Une expérience particulière, à l'échelle d'une petite commune rurale, basée sur la démocratie directe, la reprise de terres laissées en friche, la constitution de coopératives. Avec un succès certain: le taux de chômage est de 5% contre 25% en moyenne nationale.

En été 2012, le syndicat des travailleurs andalous (SAT), dont Gordillo est un dirigeant, a organisé l'occupation d'un domaine de 1200 hectares, propriété du Ministère de la défense. Lors d'un récent procès, il a été condamné, comme trois autres dirigeants à sept mois de prison.

Dans «El País», le maire, adepte de l'action non-violente, estime que la justice est «déboussolée» face au mouvement pacifique d'occupation des terres, un «acte symbolique».

Un combat «légitime»

Son hôte d'un jour en 2010, le maire popiste du Locle, Denis de la Reussille se souvient du tournage de l'émission. «C'était un clin d'œil sur la rencontre entre un maire d'une région agricole du sud et un maire d'une région industrielle du nord.»

Sur le fond, il défend son homologue andalou. «Que des gens qui n'ont rien occupent des terres à l'abandon, cela ne me choque pas. Ce qui me choque ce sont ceux qui ont spéculé honteusement et entraîné la crise dans laquelle sombre le pays.»

Il y a encore en Espagne, note-t-il, des dizaines de milliers d'hectares de terres non exploitées, appartenant à l'aristocratie. «C'est comme s'il y avait», image-t-il, «1000 ha en friche dans le Val-

de-Ruz avec en parallèle des milliers de travailleurs agricoles au chômage.»

Il trouve dès lors légitime que ces terres puissent être exploitées, même si la loi l'interdit. Et les actions telles que celles menées par le syndicat andalou sont, espère-t-il, un élément qui permettra d'avancer vers un changement des lois.

Le popiste d'Helvétie rappelle que, même en Suisse, par exemple lors du combat contre l'extension de la place d'armes de Bure ou pour sauver les marais de Rothenturm, il a parfois fallu s'écarter de la légalité pour gagner des combats légitimes.

Il a beaucoup plus choquant que d'occuper des terres inexploitées, s'indigne-t-il. «En Espagne, aujourd'hui, des gens fouillent les poubelles pour se nourrir.» Et, «en parlant de loi, je me réjouis, de voir le résultat de l'enquête sur les malversations commises par le beau-fils du roi et qui se chiffrent en millions d'euros.»

BIOMÉDICAL

Le Conseil d'Etat ferme une filière de formation

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a décidé de fermer la filière de formation pour technicien en analyses biomédicales. Cette formation, qui se suit en Ecole supérieure (ES), n'accueillera pas de nouveaux étudiants lors de la rentrée 2014. Ceux qui ont entamé leur formation cette année pourront la terminer, puis la filière sera fermée en août 2016.

Cette formation post-CFC, qui dure trois ans à plein-temps, est dispensée au CPLN, à Neuchâtel. Elle comprend de nombreux stages professionnels dans des laboratoires médicaux. Elle ne doit pas être confondue avec les filières menant à l'obtention d'un CFC de laborantin, formation que le Département de l'éducation «continuera de promouvoir».

La fermeture de la filière pour technicien en analyses biomé-

dicales – qui est proposée ailleurs en Suisse romande – peut être comparée à une mort lente: pour des raisons logistiques, le nombre de places disponibles a été revu à la baisse, passant de vingt à seize par année. Dans le même temps, le nombre de places de stage dans des laboratoires médicaux diminuait lui aussi. Résultat: seuls six Neuchâtelois ont entamé la formation en août 2013. Or les autres étudiants, qui viennent des cantons voisins, ne financent pas le prix coûtant. Ce qui ajoute une raison financière à la décision du Conseil d'Etat, sans compter le départ à la retraite du directeur.

Cette décision touche principalement les enseignants, dont quelques-uns travaillent à plein-temps et pour lesquels l'Etat va chercher des solutions. ● PHO

ASSEMBLÉE INTERJURASSIENNE

Vers une dissolution

A l'origine du processus qui a conduit à la votation du 24 novembre, l'Assemblée interjurassienne (AIJ) ne pouvait évidemment pas se passer d'aborder le verdict lors de sa dernière séance de l'année, hier, à Plagne. «Pratiquement tous les membres se sont exprimés à propos de ce scrutin», a relevé d'entrée de cause le président Dick Marty. «Eh bien, la discussion s'est révélée tout à la fois extrêmement intéressante et sereine. J'y vois une preuve ultérieure de la qualité du dialogue.»

Forcément, le président a mis en évidence le vote extrêmement clair dans les deux territoires concernés: «Les Jurassiens ont confirmé leur attachement au Jura, pendant que les Jurassiens bernois ont manifesté leur refus de commencer à initier des travaux en vue de créer un nouvel Etat.» Surtout, Dick Marty a tenu à marteler: «Ce non ne signifie pas un refus à une collaboration et à un dialogue interjurassien. Il existe toujours de nombreux points et problèmes communs qui exigeront la collaboration de deux parties.»

L'avenir immédiat de l'AIJ? Le scénario poursuivra ses activités jusqu'au terme du processus fixé par la Déclaration d'intention, soit lorsqu'on révoquera l'Accord du 25 mars 1994. En termes plus clairs, l'Assemblée restera en vie jusqu'à la fin de la phase dite communaliste. «Dans ce contexte, il est évident qu'elle ne va pas ouvrir d'importants dossiers qui impliqueraient un engagement sur la durée. Mais elle suivra cependant avec at-

tention l'évolution de la situation.»

Les deux délégations ont accepté hier à une très forte majorité une Déclaration portant le numéro 33. Dans cette dernière, l'AIJ constate notamment que la campagne précédant le scrutin s'est globalement déroulée sereinement et dans l'esprit de sa Charte. Un point négatif, toutefois: l'AIJ a tenu à déplorer «les quelques manifestations ponctuelles d'intolérance, d'irrespect et de refus de dialoguer qui n'honorent simplement pas leurs auteurs».

Montrer la voie?

Dans ce contexte, consciente que les éventuelles votations au niveau des communes pourraient susciter des émotions, elle souhaite avant tout que l'esprit de la Charte interjurassienne continue à encadrer les débats et échanges à venir. Elle continuera d'ailleurs de s'engager pour que la confrontation des idées puisse avoir lieu dans un climat de respect et de tolérance.

Comme il est fort peu probable qu'elle poursuive sa route à la fin du processus, l'AIJ pourrait cependant plancher sur quelques pistes pour que la collaboration interjurassienne se poursuive. «En dressant le bilan de nos activités, nous identifierons forcément les problèmes qui restent ouverts en matière de collaboration et exigeront la poursuite du dialogue», a commenté Dick Marty.

Le vote communaliste, dans tout ça? Le plénum n'en a pas discuté hier. ● PAB



Le président de l'AIJ Dick Marty (à g.) et le secrétaire général Emmanuel Gogniat ont tiré les leçons du scrutin du 24 novembre. BIST/STÉPHANE GERBER